



# COMPTE-RENDU

## Assemblée générale du 22 janvier 2013

- ✓ Lieu : Conseil Régional de Bretagne  
283 bd Gal Patton, Salle Paul de Robien
- ✓ Horaire : 9h00 à 12h30

### Présents :

- Monsieur André Jourt, Président de l'ORTB, représentant Alain Daher, président de la CCI Bretagne
- Monsieur Gérard Lahellec, vice-président au Conseil Régional de Bretagne, vice-président de l'ORTB
- Monsieur Philippe Plantard, délégué régional de la FNTV Bretagne, Vice-Président de l'ORTB
- Madame Véronique Pujo, direction régionale de la SNCF, Vice-Présidente de l'ORTB
- Monsieur Bernard Paviot, représentant la CCI de Rennes, Vice-président de l'ORTB
- Monsieur Anthony Rouxel, délégué régional de la FNTR, Trésorier de l'ORTB
- Monsieur Pascal Bréat, représentant Madame Françoise Noars, Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, secrétaire de l'ORTB
- Monsieur Nicolas Le Blanche, directeur de centre de formation PROMOTRANS, représentant Michel Malbran, secrétaire-adjoint de l'ORTB
- Monsieur Eric Godefroy, délégué régional de l'AFT-IFTIM, Conseiller technique de l'ORTB
- Monsieur Laurent Morin, représentant l'AFAB, conseiller technique de l'ORTB
- Mesdames Anne Derrien-Malecki et Sabrina Hamon, Région Bretagne
- Monsieur François Bareau, CCI Bretagne
- Monsieur Patrick Lahaye, Président de TLF Bretagne
- Monsieur Bruno Gapihan, et Christian Corlay, UNICEM Bretagne
- Monsieur Bernard Guezenoc, CCI des Côtes d'Armor
- Monsieur Daniel Grégoire et Guylène Fily, CETE de l'Ouest
- Madame Joëlle Salaün, CRA Bretagne, Observatoire IAA Madame Marielle Perruchot, DREAL Bretagne / COPREV/CPROS
- Monsieur Loïc Daunay, Conseil Général 22
- Madame Cécile Vacquier-Bigot, Conseil Général 35
- Monsieur Gérard Leloup, Conseil Général 56
- Monsieur Bruno Rul, DREAL Bretagne/COPREV/CPROS
- Madame Annie Lehuger, DREAL Bretagne/COPREV et ORTB

### Personnes excusées :

- Monsieur Philippe Brasselet, délégué régional SNCF
- Monsieur Michel RENAUD, Ademe
- Monsieur Roger Napoléon, Transports Rallu
- Franck Bellion, président de la CCIT de Brest
- Monsieur Martin Guitton, Directeur DRAAF Bretagne
- Monsieur Christophe Jegou, FNTR

## **- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE -**

Conseil régional de Bretagne  
9h30 / 10h30

André Jourt ouvre la réunion en expliquant la motivation de cette assemblée générale extraordinaire : des modifications des statuts sont proposées pour les adapter aux remarques émises par une inspection du Ministère de l'écologie et du développement durable sur les modalités de gestion de l'association, assurées exclusivement par la DREAL.

Les principales modifications sont :

- La création de la qualité de membre fondateur de l'association, destinée aux institutions à l'origine de la création de l'ORTB en 1994 et fortement investies dans ses activités et travaux : la DREAL, le Conseil régional et la CCI Bretagne. Une charte régit leurs coopérations et relations. Les membres fondateurs siègent de droit au Conseil d'administration et au Bureau.
- Le siège de l'association est fixé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne à Rennes.
- La qualité de membre actif est réservée aux organismes versant une cotisation.
- La qualité de membre d'honneur est attribuée individuellement par le Bureau.
- Le nombre de membres du Bureau est limité à 9.

André Jourt précise que les Conseils généraux de Bretagne sont invités à intégrer l'ORTB en qualité de membres actifs.

Le Président procède au vote sur l'ensemble des modifications proposées. La révision des statuts est adoptée à l'unanimité.

## **- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE -**

Conseil régional de Bretagne  
10h30 à 12h00

### **1) Règlement intérieur et charte de fonctionnement**

André Jourt propose que, dans la continuité de la révision des statuts, l'assemblée générale examine des modifications du règlement intérieur de l'ORTB.

Pascal Brérat précise que ces ajustements ne signifient pas un désengagement de la DREAL de l'ORTB, l'objectif étant surtout de ne plus contribuer au-delà de 50 % du fonctionnement de l'association et de ne pas mêler les missions de secrétariat et trésorerie.

Les modifications du règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité.

André Jourt présente pour information la charte de fonctionnement entre les 3 membres fondateurs pour l'animation et la gestion de l'association, en précisant les responsabilités de chacun d'eux.

## **2) Compte-rendu de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du 28/09/2012**

M. Corlay demande que soit modifiée la représentation de l'UNICEM au Bureau ; cette représentation est assurée par un membre élu de l'UNICEM, par délégation de son président. Cette modification est retenue.

Le compte-rendu modifié est validé à l'unanimité.

## **3) Rapport d'activités 2012**

L'ORTB a publié en 2012 les chiffres-clés 2011 et le Mémento 2011, ainsi que le rapport d'enquête sur « la mobilité des Bretons ».

Pour 2013, un nouveau fonctionnement s'instaure, avec la prise en charge du secrétariat par la CCIR et celle de la trésorerie par la FNTR. Les travaux d'étude et de publication seront pilotés par le comité d'études et de publications mis en place par la charte de fonctionnement. L'ORTB entamera des réflexions sur la géolocalisation des données qu'il produit.

Le rapport d'activités 2012 est adopté à l'unanimité.

## **4) Rapport financier 2012**

Le budget exécuté en 2012 fait apparaître un solde positif de 14 173,25 €, sur un montant de dépenses de 52 340,57 €, avec une situation comptable positive de 105 560,37 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

## **5) Budget prévisionnel 2013**

Le budget pour l'année 2013 s'élève à 44 920 €; les dépenses prévues sont de 41 290 €, pour des recettes attendues de 44 920 €.

Les principales dépenses sont constituées par les frais de personnel (9 000 € de la DREAL et 9 000 € de la CCIR) et d'études et prestations externes (15 000 €).

Les recettes proviennent des mises à disposition de personnels par la DREAL et la CCIR pour un montant équivalent aux dépenses, des subventions du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et du Conseil régional (9 900 € X 2), des cotisations des membres (5 320 €).

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

## **6) Lancement de l'Observatoire de l'écotaxe**

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 28/09/2012, cet observatoire est intégré à l'ORTB. L'organisation suivante est proposée :

- Comité de pilotage : cette fonction sera assurée par le Bureau de l'ORTB
- Travaux : ils seront menés par des groupes techniques ouverts aux membres de l'ORTB et à d'autres apporteurs de données

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Dans un 1er temps, le comité de pilotage devra déterminer les objectifs de l'observatoire et les indicateurs retenus. Un questionnaire sera envoyé rapidement aux membres de l'ORTB pour proposer leurs modalités de participation aux différents groupes de travail.

Les Conseils généraux ont été invités par le Préfet de région et le Président de l'ORTB à s'associer à cet observatoire. Il est convenu que cette association passe par une adhésion formelle à l'ORTB, afin que les départements y soient pleinement investis. Les représentants des Conseils généraux précisent qu'ils participeront à ces travaux sous deux angles : gestion de réseaux routiers et impact sur l'économie.

## **7) Questions diverses**

André Jourt propose que le Bureau accorde la qualité de membre d'honneur de l'ORTB à M. Jégou, compte tenu des services rendus depuis plusieurs années à l'observatoire.

Cette proposition est adoptée par les membres présents du Bureau.